

Flash infos "projets"

Commune de Régnié-Durette

PROJET DE ZONE 30 KM/H ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Un arrêté du Maire va mettre en place une zone de vitesse limitée à 30 km/h. Le périmètre de cette zone couvrira la totalité de la rue du bourg et de la chaussée d' Erpent du carrefour D9/D602 au rond-point D602/D135 et par la suite sur la D135 entre l'espace loisirs et le cimetière.

L'objectif est d'abord d'améliorer la sécurité de la circulation dans le centre-bourg par une réduction de la vitesse. Nous envisageons ensuite d'aménager deux carrefours dangereux, le carrefour D9/D602 à l'entrée du village et le carrefour D602/allée des chênes-rue Alexandre Poidebard.

Mais ce projet complexe vise aussi à un aménagement et un embellissement de notre village.

Il devra être réalisé sur plusieurs années afin d'en maîtriser la réalisation et le financement qui nécessitera la mobilisation de subventions importantes.

Nous collaborons avec l'Agence Technique Départementale du Rhône.

Dans un premier temps, une période de test est prévue dans les semaines qui viennent : des panneaux, du marquage au sol, des chicane et écluses seront mis en place. Ces tests permettront de vérifier la pertinence des modifications envisagées et seront faits à un coût très modéré.

Les habitants de Régnié-Durette seront appelés à donner leurs avis sur les modifications expérimentées : un « cahier de doléances » sera à disposition pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

A la lumière des résultats obtenus, une programmation du projet de zone 30 km/h et d'aménagement du centre-bourg sera préparée.

